

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 juillet 2024 à 20h30

**Présidence** : M Lionel SAILLARD, Maire

**Présents** : Mmes Eliane LESUEUR, Annie BOIVIN,  
MM. Lionel SAILLARD, François ARLAY, Anicet DUMONT, Guillaume LEFEL, Philippe  
COULIOU, Noël MATELOT.

**Absents excusés** : Mme Monique FELIX Mme Julie DHEDIN, M Jean-Marie  
DELACROIX, M José CORREIA.

**Absente** : Mme Isabelle SAVOYE

**Pouvoirs** : de Mme FELIX à M SAILLARD ;  
de Mme DHEDIN à M LEFEL ;  
de M DELACROIX à M COULIOU ;  
de M CORREIA à M ARLAY

**Secrétaire de séance** : Mme BOIVIN

**Quorum** : 7

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 20 juin 2024 ;
2. Décision modificative n°1\_2024
3. Personnel communal : recrutement adjoint administratif ;
4. Questions diverses.

\*\*\*\*\*

### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 20 juin 2024

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du jeudi 20 juin 2024. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

### 2. Décision modificative n°1\_2024

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D6031 Fournitures d'entretien	2 500.00€			
D61558 Entretien autres biens mobiliers		2 500.00 €		
<b>Sous-total</b>	<b>2 500.00€</b>	<b>2 500.00€</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 21538-04 opération d'ordre		10 602.00 e		
R 13238-041 opération d'ordre				10 602.00 €
D21318-146 Eglise	5 000.00€			
D 2184-81 Matériel de bureau et mobilier		5 000.00€		
	5 000.00€	15 602.00€		10 602.00€
<b>Sous-total</b>	<b>5 000.00€</b>	<b>15 602.00€</b>		<b>10 602.00€</b>
<b>Total</b>		<b>10 602.00 €</b>		<b>10 602.00 €</b>

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces décisions modificatives.

### 3. Personnel communal : recrutement adjoint administratif

Vu la délibération n°DE\_2024\_0016 du 28/05/2024 portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif contractuel pour 17.30/35° ;

Vu les candidatures ;

Vu la déclaration de création d'emploi auprès de la bourse de l'emploi,

Vu la candidature présentée par Madame BONAY Johanna et l'entretien en date du 04/07/2024,

Considérant que la commune compte moins de 1 000 habitants,

Considérant que la procédure de recrutement a été conduite dans le respect des dispositions en vigueur,

Monsieur le Maire propose de recruter Madame BONAY Johanna en qualité d'adjoint administratif contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C pour accomplir les fonctions de secrétariat, accueil, état-civil, élections, organisation Noël, dans le lieu d'affectation suivant : Mairie à compter du 18 juillet 2024 pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable.

L'agent est soumis à une période d'essai de 3 mois. La période d'essai peut être renouvelée une fois pour une durée au plus égale à sa durée initiale.

L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 371 indice majoré 369. Madame BONAY Johanna percevra une rémunération mensuelle d'un montant brut de 908.26 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- le recrutement de Mme Johanna BONAY,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce recrutement

#### 4. Questions diverses

Monsieur LEFEL informe le Conseil qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement des cimetières et présente le projet du règlement et les tarifs. Après la présentation, Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal délibérera à la prochaine réunion de Conseil.

Monsieur MATELOT informe qu'il y a un risque d'accident, entrant sur le parking du Château, car des véhicules prennent le sens interdit. Il sera vérifié l'emplacement et la hauteur du panneau.

Monsieur ARLAY fait un point sur le projet d'aménagement de l'herbage suite à sa réunion avec M DELAITRE du CAUE et présente la note de CAUE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Lionel SAILLARD



La secrétaire,  
Annie BOIVIN



